MAIRIE DE CORBEILLES Loiret

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2020 127

ARRETE D'AUTORISATION DE REOUVERTURE DE LA SALLE DE MUSCULATION RUE DES DEPORTES DANS LE CADRE DU DECONFINEMENT

Le Maire de CORBEILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les consignes données par les autorités et dans le cadre de la stratégie de déconfinement,

ARRETONS

- Article 1 : La salle de musculation, rue des Déportés <u>sera réouverte au public à partir du Vendredi</u>
 26 Juin 2020 selon les conditions en vigueur imposées par le gouvernement.
- <u>Article 2</u>: Madame le Maire de Corbeilles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de l'établissement concerné par la réouverture. Ampliation sera adressée :
 - à l'association MJC de Corbeilles
 - à la Gendarmerie de Corbeilles

et sera diffusé sur le site de la commune.

Fait à CORBEILLES, le 23/06/2020

